



Conditions Générales de Vente

Conclusion du contrat de vente

Toute commande implique de plein droit l'acceptation par le client des présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur toutes conditions contraires stipulées par le client, notamment dans ses conditions d'achat et ses commandes.

Les commandes qui nous sont transmises s'entendent toujours sous réserve de notre acceptation. Celle-ci ne peut résulter que de l'émission d'un accusé de réception de commande ou de l'exécution directe de la commande.

Les conditions générales de vente ci-après détaillent les droits et obligations de la société ABM et de son client dans le cadre de la vente de pièces mécaniques usinées et/ou mécano-soudées et d'ensembles montés.

Prix

Le prix applicable à un produit est celui du tarif en vigueur au jour de la passation de commande ou celui du devis que nous émettons sur consultation du client. Le prix de la commande est validé par l'accusé de réception de commande envoyé par ABM

Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes, enlevés chez ABM sauf convention particulière. En conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport éventuels applicables au jour de la commande. La société ABM s'accorde le droit de réviser ses tarifs à tout moment. Une révision des prix peut aussi être appliquée si une modification significative des exigences du client impactant la réalisation du produit intervient en cours de production.

Modalités de paiement

Le règlement des factures s'effectue par chèque, ou par virement bancaire à 45 jours fin de mois (fin de mois + 45 jours) à compter de la date du bon de livraison.

Lors de l'enregistrement de la commande, un acompte peut être demandé pour couvrir les frais d'approvisionnement. Cet acompte sera déduit du montant total de la facture.

Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel à l'échéance, le client sera passible d'une pénalité de retard égale au taux de l'intérêt légal simple majoré de 10 points de pourcentage. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement effectif. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

L'application de cette pénalité de retard ne nécessite aucune mise en demeure.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. (Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.)

Le non-paiement d'une facture à l'échéance autorise également la société ABM à suspendre la livraison de toutes les commandes en cours du client et rend immédiatement exigibles toutes ses créances envers lui, sans formalité préalable.

Livraison

La livraison des produits, détaillés dans le bon de livraison, est effectuée :

- ✓ soit par la remise directe des produits au client,
- ✓ soit par la remise à un transporteur dans les locaux d'ABM,
- ✓ soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition à l'attention du client.

Le risque du transport est supporté en totalité par le client.

La vérification des marchandises doit être effectuée par le client au moment de leur prise en charge. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises. Ces réserves avec les justificatifs nécessaires devront être, en outre, confirmées à ABM dans les trois jours suivant la livraison par courrier recommandé avec AR.

Délai de livraison

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande est donné à titre indicatif et est soumis, en particulier, aux délais d'approvisionnement de la matière première et de réalisation des opérations de sous-traitance.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu à l'annulation de la commande ou à l'allocation de dommages et intérêts au profit du client.

Garantie

En cas de défaut de qualité d'un produit, dûment constaté par nous-mêmes, la garantie d'ABM se limite au remplacement pur et simple du produit défectueux ou au remboursement de son prix, à l'exclusion de toute indemnisation des dommages directs ou indirects subis par le client.

La durée de cette garantie est limitée à six mois à compter de la livraison du produit. Perd le bénéfice de cette garantie, les produits modifiés par le client.

Retour

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formalisé entre ABM et le client.

Clause résolutoire

En cas de non-paiement partiel ou total des factures à l'échéance, une relance sera faite dans les trois jours par téléphone et/ou courriel. Si dans la semaine qui suit cette relance, le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, une mise en demeure par courrier recommandé avec AR sera envoyée pour le montant des sommes restant dues à l'échéance et des indemnités de retard.

Si, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette mise en demeure, le défaut de paiement persiste, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit d'ABM.

Clause de réserve de propriété

La société ABM conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix.

Si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société ABM se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Force majeure

La responsabilité de la société ABM ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Informatique et libertés

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise ABM et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. Le responsable du traitement des données est a.breton@abm49.fr. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux directions technique et administrative d'ABM, habilitées à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Angers.

Fait à Noyant-Villages, le 12 Juillet 2022